

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): - **(1935)**

Heft 34

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Schweizer



FILM Suisse

OFFIZIELLES ORGAN DES SCHWEIZ. LICHTSPIELTHEATER-
VERBANDES, DEUTSCHE UND ITALIENISCHE SCHWEIZ

RÉDACTRICE EN CHEF
Eva ELIE

DIRECTEUR : Jean HENNARD

Redaktionelle Mitarbeit :
Sekretariat des S. L. V.

N° 34

DIRECTION,
RÉDACTION,
ADMINISTRATION :
TERREUX 27
LAUSANNE

TÉLÉPHONE 24.480

Le numéro : 40 cent.
Abonnement : 1 an, 6 Fr.
Chèque post. 11 3673

Les abonnements partent
du 1er janvier.

CETTE ANNÉE, PLUS QUE JAMAIS,
PROGRAMMEZ

D. F. G.

et vous aurez la meilleure sélection de films français

D. F. G., pour le Public comme pour l'Exploitant : la Marque de qualité

Wer lacht mit?

Ein Beitrag von neutraler Seite.

Der in Nr. 32 unter obiger Aufschrift erschienene Artikel hat das Gute für sich, Zustände und Tatsachen im schweizerischen Kinogewerbe offen zur Diskussion gestellt zu haben. Der ironische Titel ist dabei Nebensache.

Die Entgegnung von Herrn G. Eberhardt ist von einer Schärfe, die deutlich erkennen lässt, dass innerhalb des Lichtspieltheaterverbandes eine gereizte Stimmung herrscht.

Schuld an dieser Spannung ist wohl vor allem der allgemeine, schlechte Geschäftsgang. Schuld daran ist aber auch die ungenügende berufsmässige und kaufmännische Aufklärung der Mitglieder des Verbandes. Es wird auch sehr wenig getan, um die standesmäßige Würde hoch zu halten. Wie viele Kinobesitzer verstehen heute technisch und kaufmännisch ihr Gewerbe a fond? Gar mancher kam zu einem Kino ohne sich je vorher Rechenschaft darüber gegeben zu haben was alles dazu gehört, an finanziellen Mitteln und beruflichem Können.

Es dürfte nicht verwundern, dass solche « Fachleute » aus einer leicht verständlichen Unsicherheit heraus wenig befähigt sind, ihre geschäftlichen Möglichkeiten abzuschätzen und Disziplin zu halten, das hat nicht dazu beigetragen, das Ansehen des Kinogewerbes zu erhöhen.

Hier vor allem hätte somit das Sekretariat des Lichtspieltheaterverbandes vermehrte Arbeit leisten sollen durch unermüdete Aufklärung, Bildung von Fachkursen, Vorträgen usw., wie dies auch Artikel 3 der Statuten verlangt.

Bei der Besetzung des Sekretärpostens kommt es unseres Erachtens vor allem auf den Charakter und die Tüchtigkeit der Person an. Die Frage, ob Jurist oder Fachmann, erscheint uns weniger wichtig. Ist es ein Fachmann, wird er weitgehend mit einem juristischen Berater, ist es ein Jurist, wird er umgekehrt mit ein paar tüch-

tigen Fachleuten ständig zusammenarbeiten müssen. Wie mangelhaft gerade auch diese Zusammenarbeit ist, beweist ein technisch kommerzielles Problem der Kinobranche, dessen Lösung durch die Krise sich geradezu zu einer Lebensfrage für eine Unzahl von Kinosgebern zugespielt hat :

Es handelt sich um die « Aufrechterhaltung » der Western-Verträge mit ihren grotesken Miet-, Kauf-, Service- und Kündigungs-Bedingungen. In Anbetracht der Hochwertigkeit und Ebenbürtigkeit der europäischen Tonfilmwiedergabeapparatur ist es Fachleuten unverständlich, wie ein Grossteil unserer Kinobesitzer solche Tribute an Amerika weiter entrichtet. Die Anbahnung und Lösung solcher an den Lebensnerv der Kinobranche greifenden Probleme würde das Ansehen des Schweizerischen Lichtspieltheaterverbandes dermassen erhöhen, dass von selbst die Unduldsamkeit, das Misstrauen und die Intrigen schwinden würden. Das Nichtverstehenwollen würde sich nach und nach in eine verständige Zusammenarbeit verwandeln.

Wer macht mit! w.

Kunstpropaganda im Film

Zum ersten Mal wird gegenwärtig der Werbefilm in den Dienst einer schweizerischen Kunstausstellung gestellt. Die « Gesellschaft Schweizerischer Maler, Bildhauer und Architekten », die im Zürcher Kunsthaus in aussergewöhnlich grossem Rahmen eine Gesamtausstellung durchführt, hat durch die Central Film A.G. einen kurzen, aber recht geschickt ausgedachten Werbefilm herstellen lassen, der nun abwechselnd in den Kinos von Zürich auf diese Jubiläumsausstellung hinweisen soll. Der Film bringt Bilder von der Vorbereitung und von der Eröffnung der Ausstellung und schildert den lebhaften Besucherverkehr in einem der 42 Ausstellungsräume. Es ist sehr gut denkbar, dass durch ähnliche Filmreportagen bei der Eröffnung von Museumsneubauten oder grossen Ausstellungen eine aktive Propaganda für das Kunstleben bewirkt werden kann. Auch liessen sich filmische Hinweise auf das aktuelle Schaffen unserer Architekten, Bildhauer, Maler und Graphiker recht gut für eine lebendige Kunstpropaganda verwenden.

Lettre ouverte à M. Jean Fayard

Par votre dernier article dans « Candide » (numéro du 15 août 1935), ne levez-vous pas l'étendard de la révolte du public contre les films doublés ?

Et pourtant... Vous admettez les livres traduits: « Tannhäuser » chanté en français, la « Tosca » germanisée; Fougita peignant un paysage latin; Harry Baur incarnant Jean Valjean, etc., etc.

Traduire n'est pas toujours trahir; c'est parfois aussi embellir! Vous connaissez ce peintre qui, voulant enfanter la beauté, l'empruntait à divers modèles féminins, l'un posant pour les jambes, l'autre pour les seins, celui-ci pour l'ovale du visage, celui-là pour les yeux, cet autre encore pour la bouche; les cheveux etc... le reste. Alors, et semblable en cela au poète Sully Prudhomme, je rêve... Je rêve à la beauté américaine qui ne nasillera plus, mais dont la bouche laissera, comme dans le conte de fée, crouler des cascades de perles, des perles? de jolis mots français, aux sonorités claires et harmonieuses. Je rêve d'une Bessie Love qui n'aurait pas la voix éraillée d'une poissonnade d'Outre-Atlantique. Je rêve d'un Maurice Chevallier qui chanterait bien. Je rêve de la voix de Ninon Vallin dans un jeune corps de vingt ans. Je rêve... Mais, j'y songe, le doublage ne réalise-t-il pas ce rêve? N'ai-je pas entendu, par exemple, une de nos artistes genevoises, transmigrée à Paris, et prêtant sa diction impeccable, ses intonations justes, le charme d'une voix bien timbrée, à maintes vedettes d'Hollywood? (Dernièrement, doublant Barbara Stanwyck, qui certainement gagnait en séduction personnelle par cet apport d'un français musical, substitué à des sons nasillés!..)

Je dois ajouter que certains films, historiques entre autres, ne devraient pas être tournés, parce que c'est une hérésie d'entendre telle pseudo-reine de l'antiquité s'exprimant en américain, en anglais, en français ou en allemand!.. Mais un film psychologique, aux sentiments humains, éternels! peut être traduit, doublé, parce que sans race et sans nationalité.

Ne croyez-vous pas, Monsieur, que votre « veto » comporte des exceptions?

Eva ELIE.

On trouvera ci-dessous une « Réponse aux défenseurs du doublage », par M. Jean Fayard (numéro du 5 septembre de « Candide »).

Réponse aux défenseurs de « doublage »

Mon article sur le « doublage » m'a valu des lettres nombreuses. Quelques lecteurs de province emploient un argument assez juste lorsqu'ils disent :

— Mais alors, si nous n'avons plus de films doublés, nous sommes condamnés à ne plus voir de films étrangers. Or, nous préférons encore voir les « Lanciers du Bengale » doublé que la « Margoton du bataillon ».

Nous sommes entièrement d'accord. Mais si je préconise la résistance au dialogue superposé, ce n'est nullement en vue d'un boycottage des films étrangers. Il s'agitrait de contraindre les distributeurs et les directeurs de salles à montrer au public les bons films étrangers en version originale... ou du moins, à une certaine partie du public. La province ne peut-elle pas accepter, comme Paris, quelques films parlant une langue étrangère? Je suis persuadé que là est la vérité, et le succès de « Symphonie inachevée », non doublé, à Nice et à Lyon, par exemple, semble me donner raison.

Une lectrice intervient pour défendre le droit

à la traduction, « qui n'est pas toujours nécessairement une trahison ». Soit, mais le doublage n'est pas seulement une traduction. Il se complique d'un subterfuge désagréable qui constitue exactement une trahison.

Vous me dites encore que vous préférez entendre « Viva Villa » en français que subir l'accent américain de Wallace Beery. Pardon. De deux choses l'une, ou vous appréciez cet acteur, ou vous ne l'appréciez pas. Si vous l'admirez, il devient fort arbitraire de lui supprimer le droit à la parole. Que diriez-vous d'un critique qui déclarerait: « J'aime bien Gaby Morlay; mais pas quand elle parle »? Le langage fait partie intégrante du jeu d'un acteur et il est impossible de le dissocier en deux éléments.

Pour moi, la question reste simple. Il faut que le public, par sa résistance au doublage, obtienne les versions originales. Et ce n'est pas une nouvelle expérience comme celle du Paramount avec « Brigade spéciale » qui nous fera changer d'opinion.

J. F.

Comme on peut le constater, et hormis un point, M. Jean Fayard passe sous silence quantité d'objections et d'interrogations, par nous soulevées et posées.

En regard, le critique de « Candide » suggère et souhaite que l'on présente les « bons films étrangers en version originale ». Excellente idée qui, tant à Genève qu'à Lausanne, avec le Studio 10 aux succès ininterrompus, prouve qu'en s'adressant à un public sélectionné, international (comme c'est le cas particulièrement à Genève), on peut intéresser, captiver, enthousiasmer une partie de la population avec des œuvres étrangères, cependant sous-titrées dans la langue usuelle du pays (ce qui constitue ni plus ni moins une traduction). Mais je reste persuadé que le 90 % de la clientèle cinéphilie préfère les films doublés. Pourquoi donc risquer d'éloigner peut-être définitivement cette importante majorité en ne satisfaisant pas à son légitime désir? Il reste bien entendu que la synchronisation doit être, autant qu'il est possible, parfaite et les mots prononcés en « doublage » non dépourvus de tout sens dans un seul but d'adaptation labiale.

E. E.

« L'autre qui est en nous » à la Biennale de Venise

Les grands films de la production la plus récente et dans leur langue d'origine d'Europe, d'Amérique et d'Asie viennent de passer à la Biennale de Venise.

Tous les pays ont envoyé un ou deux de leurs films qu'ils jugent les meilleurs de leur production.

L'événement cinématographique de la Biennale a été certainement un film réalisé à Vienne d'après le roman suisse de Léo Lاپaire : « L'autre qui est en nous... » (Le masque éternel).

Ce film sort entièrement des sentiers battus par le problème qu'il pose et qui met en face deux générations de médecins; la vieille école et la nouvelle.

Cette réalisation a été à tous points de vue très admirée par le jury de la Biennale.

Les protagonistes de ce film sont Peter Petersen, le professeur de « Mascarade », et Olga Tschochowa.

Le public parisien, comme le public suisse, pourra bientôt voir ce nouveau film et nous ne doutons pas qu'il accueille de la même façon enthousiaste que le public vénitien cette nouvelle réalisation.

C. CONRADTY'S Kino-Kohlen „NORIS-HS“

VOLLKOMMENES LICHT

GERINGER ABBRAND

*** C. CONRADTY

KINOMARKE NORIS «HS»

VERKAUF DURCH:

CECE-GRAPHITWERK A.G.

ZÜRICH
Wehntalerstrasse 600
Telephon 69.122